



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/032

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame BOLTERYS**, domiciliés **rue Paul Pastur 32/D à 6230 Buzet**.

Le terrain concerné est situé **rue Paul Pastur à 6230 Buzet** et est cadastré **Buzet (3) section B n° 120E**.

Le projet consiste en **la construction d'une habitation**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A4. Aire des constructions semi-continues de type villageois'** sur les points suivants :

- **Façades** : les baies et ouvertures d'une même façade ne sont pas toujours alignées verticalement et horizontalement sur au moins un de leurs côtés ;
- **Matériaux** : briques de ton rouge nuancé et pierres reconstituées de ton gris ;
- **Clôture** : mise en œuvre d'une palissade en béton ;
- **Implantation** : l'un des volumes secondaires est implanté en façade avant ;
- **Recul avant** : le recul avant est supérieur à 4m par rapport à l'alignement ;
- **Emprise au sol** : la profondeur maximale hors sol du volume principal est supérieure à 10m et la largeur est supérieure à 10m ;
- **Garage** : le garage ne permet pas la présence d'une pièce de vie de 3m de large à côté de celui-ci.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **8 janvier 2025** au **22 janvier 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 03/01/2025**

A Pont-à-Celles, le 19 décembre 2024

Par le Collège communal,

Le Directeur général

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN